

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2302

présenté par

M. Cormier-Bouligeon et M. Cédric Roussel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur la mise en œuvre et le financement des premières Maisons Sports-Santé dans le cadre de la « Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose une évaluation du financement des Maisons Sports-Santé en France.

La crise sanitaire a mis en lumière l'urgence pour la France de se doter d'une stratégie ambitieuse de sport-santé avec des moyens renforcés. En effet, la crise sanitaire a particulièrement démontré la fragilité des personnes atteintes de maladies chroniques et d'obésité face au virus du Covid-19.

La « Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 » est actuellement financée à hauteur de 11,5 millions d'euros pour l'année 2020

Ce dispositif des 500 Maisons Sport-santé sur l'ensemble du territoire vise à lutter contre l'accroissement de la sédentarité, l'inactivité physique et l'ensemble des pathologies chroniques. Le coût de la sédentarité s'élève à lui seul à 17 milliards d'euros.

Pour l'heure, 138 Maisons Sport-Santé ont été labellisées sur l'ensemble du territoire français. Un nouvel appel à projets a été lancé le 2 mai 2020 afin de continuer le processus de labellisation.

La poursuite des labellisations doit s'accompagner de ressources financières complémentaires.

Le présent amendement invite le Gouvernement à évaluer ce financement au regard des besoins de la population.

Le financement de la stratégie de sport-santé est un « investissement » essentiel pour la santé des Français. La politique de sport santé en France doit être une politique ambitieuse accompagnée de moyens financiers importants au bénéfice de tous.

L'« assurance maladie » doit changer de paradigme et devenir une véritable « assurance santé ».